

reconstruction des structures, en mettant l'accent sur l'authenticité des matériaux utilisés ainsi que des meubles et des objets façonnés. On reconnaissait également la nécessité d'un programme global qui assure une représentation thématique et géographique complète et qui établisse un vaste programme de planification pour faciliter l'aménagement de parcs suivant des thèmes tels que l'exploration et les événements sociaux, culturels, économiques et préhistoriques.

Conseillers. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada est composée de 15 membres: deux représentants du Québec et deux de l'Ontario, un représentant de chacune des huit autres provinces, un représentant des Musées nationaux du Canada, un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'archiviste fédéral (ex officio). Les membres sont généralement des historiens ou des archivistes de grande classe.

Lorsqu'elle conseille le ministre au sujet de la commémoration de lieux, personnes ou événements d'une importance historique nationale, la Commission peut recommander que des lieux, bâtiments ou autres structures ayant une importance nationale soient aménagés comme parcs ou lieux historiques nationaux ou que l'on installe des plaques commémoratives de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada ou, dans des circonstances exceptionnelles, que l'on érige des monuments.

Les suggestions concernant l'établissement de parcs ou de lieux historiques proviennent de sources diverses: le grand public, les députés, les sociétés historiques et autres groupements, les fonctionnaires et les membres de la Commission eux-mêmes.

Avant qu'un lieu soit soumis à la Commission pour étude, le personnel de recherche du Service des lieux historiques prépare une documentation. La Commission détermine ensuite l'importance du lieu et fait sa recommandation, qui peut être favorable ou défavorable, au ministre. Une fois que le ministre a approuvé un projet, on élabore les plans.

Administration. La responsabilité opérationnelle de l'aménagement et de l'entretien des parcs et lieux existants ou nouveaux a été décentralisée et confiée à cinq bureaux régionaux de la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, situés à Halifax (pour les quatre provinces de l'Atlantique), Québec (pour le Québec et l'île Baffin), Cornwall (pour l'Ontario), Winnipeg (pour le Manitoba, la Saskatchewan, une partie du nord de l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, à l'exception de l'île Baffin), Calgary (pour le sud de l'Alberta, y compris les parcs des montagnes Rocheuses, et la Colombie-Britannique).

La Section des recherches historiques de la Division des recherches s'occupe de produire une documentation qui serve de base pour la reconstitution des parcs et des lieux et l'orientation des activités archéologiques. La Section des recherches archéologiques fournit des renseignements en vue de l'aménagement des lieux historiques à partir des résultats de la recherche sur le terrain, des analyses de laboratoire et du programme de recherches sous-marines.

L'Inventaire des bâtiments historiques du Canada est le principal programme de la Section de l'histoire de l'architecture. L'Inventaire, inauguré en 1970, est un programme de sélection par ordinateur qui permet de répertorier, d'analyser et de classer les vieux bâtiments canadiens encore sur pied. Jusqu'à maintenant on a inventorié l'extérieur de 95,000 bâtiments.

La Division de la politique de l'exploitation est chargée de l'application et de la coordination des projets choisis pour être commémorés et préservés. Certaines de ses responsabilités comportent la planification des parcs et lieux historiques nationaux existants et éventuels, la conception des expositions et exhibitions, l'acquisition, la restauration et la conservation des meubles militaires et ménagers devant être utilisés dans les parcs et lieux historiques et l'organisation de services-visiteurs.

Parcs et lieux. Depuis qu'il existe le Service des lieux historiques nationaux, suivant la recommandation de la Commission, a participé à la création de plus de 70 parcs et hauts lieux historiques et à la commémoration de quelque 650 personnes et événements d'une importance nationale (par opposition à locale ou régionale). On négocie actuellement avec certaines provinces l'acquisition d'autres lieux déjà reconnus comme ayant une importance historique nationale. Le ministère a également conclu des accords à frais partagés avec des autorités provinciales et municipales et avec des sociétés constituées sans but lucratif en vue de l'acquisition et de la restauration de plus de 30 bâtiments ayant une importance historique ou architecturale, étant entendu que l'autre partie paiera le reste du coût d'achat et de restauration et entretiendra les bâtiments à perpétuité. Plus de 30 bâtiments d'une nature et d'un caractère distinctifs commémorant des personnes et des événements qui ont marqué l'histoire du